

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°46 du 27 novembre 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°4

ARRÊTÉ

portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Tulle (Corrèze).

Du 20 octobre 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la compagnie de gendarmerie départementale de Tulle (Corrèze).

Du 20 octobre 2009

NOR D E F G 0 9 5 2 8 0 3 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°46 du 27 novembre 2009, texte 4.

Art. 1er. La compagnie de gendarmerie départementale de Tulle est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2010. Corrélativement, les circonscriptions des compagnies de gendarmerie départementale de Brive-la-Gaillarde et d'Ussel sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les officiers, gradés et gendarmes des compagnies de gendarmerie départementale de Brive-la-Gaillarde et d'Ussel exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2, R. 15-24 1° et 4° et R. 15-27 du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie du Limousin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

COMPAGNIE DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE.	SITUATION ACTUELLE.	SITUATION NOUVELLE.
Tulle	BR Tulle	(Dissolution)
	BT Argentat	
	BT Corrèze	
	BT Égletons	
	BT Lapeau	
	BT Marcillac	
	BT Mercoeur	
	BT Saint-Privat	
	BT Seilhac	
	BT Treignac	
	BT Tulle	
	BT Uzerche	
Brive-la-Gaillarde	PSIG Brive-la-Gaillarde	PSIG Brive-la-Gaillarde
	BR Brive-la-Gaillarde	BR Brive-la-Gaillarde
	BT Allasac	BT Argentat
	BT Beaulieu-sur-Dordogne	BT Allasac
	BT Beynat	BT Beaulieu-sur-Dordogne
	BT Brive-la-Gaillarde	BT Beynat
	BT Donzenac	BT Brive-la-Gaillarde
	BT Juillac	BT Donzenac
	BT Larche	BT Juillac
	BT Lubersac	BT Larche
	BT Meyssac	BT Lubersac
	BT Objat	BT Meyssac
	BT Vigeois	BT Objat
		BT Vigeois
		BT Mercoeur
		BT Saint-Privat
		BT Seilhac
		BT Treignac
		BT Uzerche
Ussel	PSIG Egletons	PSIG Egletons
	BR Ussel	BR Tulle
	BT Bort-les-Orgues	BT Tulle
	BT Bugeat	BT Bort-les-Orgues
	BT Eygurande	BT Bugeat
	BT Meymac	BT Corrèze
	BT Neuvic	BT Égletons
	BT Sornac	BT Eygurande

	BT Ussel	BT Lapeau
		BT Marcillac
		BT Meymac
		BT Neuvic
		BT Sornac
		BT Ussel